



Semaine 22

Lundi



Mardi

Repas végétarien

Mercredi



Jeudi

Repas biologique



Vendredi

Repas biologique

- Entrée
- Plat principal
- Légume Féculent
- Produit laitier
- Dessert



Betteraves ciboulette

Cappelletti tex mex sauce tomate

Brebis crème

Fruit 🍌 🍆

Salade de blé

Paupiette de veau à la crème

Brocolis

Emmental

Compote de fruits

Salade verte bio

Boulettes de bœuf bio sauce tomate 🇫🇷

Riz bio

Vache qui rit bio

Fruit bio 🍌 🍆

Salade de tomates bio

Emincé de poulet bio sauce New Delhi 🇫🇷

Coquillettes bio

Fromage blanc nature bio + sucre

Madeleine bio

Les groupes d'aliments



Repas sans viande :

Mercredi : Hoki sauce au citron
jeudi : Cubes de poisson pané
Vendredi : Quenelles de brochet à l'oseille

*Présence de porc signalée par **

Légende :
Produit issu de l'agriculture biologique 🇪🇺
Produit de saison 🍌 🍆
Produit local 📍

« Bettina, la betterave rouge » t'informe :

Mardi, de la betterave rouge !
Elle se déguste toujours en entrée, crue, râpée ou cuite, et tu as sans doute remarqué sa saveur sucrée.
Humm ! C'est bon comme un bonbon...
On extrait aussi du sucre de sa cousine, la betterave blanche.
C'est Napoléon 1er qui encouragea sa culture.
Vive la betterave rouge !

Choix de la semaine

Salade de lentilles
Purée d'épinards



Compte-tenu du contexte actuel difficile en termes d'approvisionnements en produits alimentaires, les menus sont exceptionnellement à titre indicatif

Tous nos plats sont susceptibles de contenir les 14 allergènes suivants : céréales contenant du gluten (seigle, blé, orge, avoine, épeautre, kamut), crustacés, oeufs, poissons, arachides, soja, lait, fruits à coque, céleri, moutarde, sésame, anhydride sulfureux et sulfites, lupin et mollusques.

Selon l'article R.112-14 du décret du 17 avril 2015, la cuisine centrale met à disposition un repas sans les 14 allergènes réglementaires, qui s'intègre dans le dispositif déployé par votre établissement.

Merci d'orienter toute personne intéressée vers votre service de restauration pour en bénéficier et connaître les conditions tarifaires spécifiques.